

La stigmatisation des chômeurs et des chômeuses dans l'Histoire

Christine Machiels, d'après les recherches menées par le CARHOP ¹

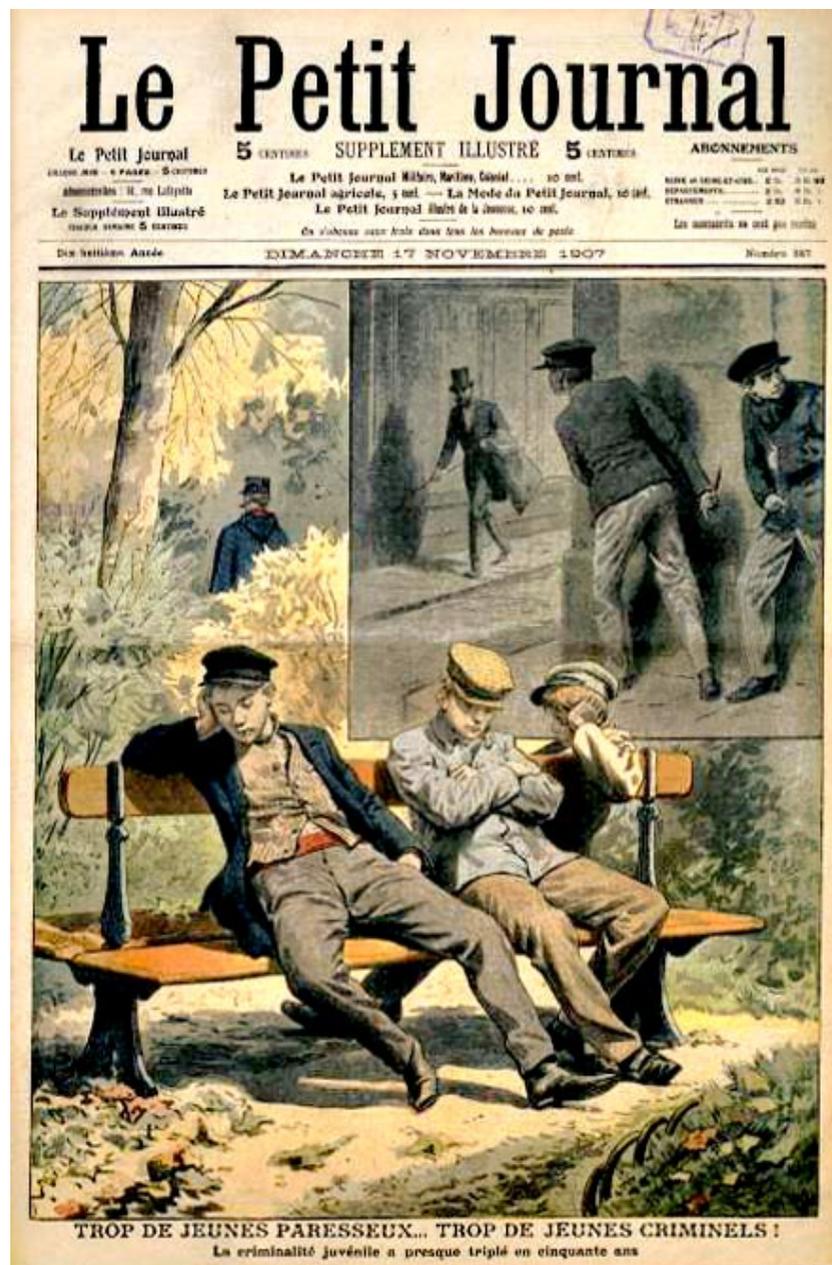
Depuis la fin du XIX^e siècle, le mouvement ouvrier revendique la protection de tous les travailleurs contre le chômage, par la mise en place d'un revenu de remplacement. Cette revendication se concrétise progressivement dans l'idée d'assistance-chômage au XIX^e siècle, de l'assurance libre et individuelle contre le risque de la perte d'emploi au début des années vingt, et enfin dans le système de la sécurité sociale, basé sur la solidarité de tous, après le second conflit mondial. Cet acquis social est toutefois régulièrement mis à mal, particulièrement en périodes de crises. Lors de ces moments de fortes tensions morales, économiques et politiques, ces discours tendent à se focaliser sur le problème «chômeur» plutôt que sur le problème «chômage». La mise en cause des allocations de chômage est soutenue par un réseau complexe de discours qui, poussés par des acteurs différents (patronat, experts, presse, militants, entrepreneurs de morale, etc.), mêlent les registres (expertise, morale, politique). Le chômeur, ce «bouc-émissaire», inspire tout un ensemble de fantasmes sociaux et politiques qui opacifient les vrais enjeux du débat. Coups de projecteur sur quelques-uns de ces fantasmes !

Le chômeur... dangereux ?

«*Trop de jeunes paresseux, trop de jeunes criminels*» ! Si cette assertion morale a une histoire longue, le débat scientifique sur la misère et le désœuvrement comme sources du crime naît avec l'émergence du savoir criminologique, dans la première moitié du XIX^e siècle. En périodes de crise, l'inquiétude se focalise tout spécialement sur la jeunesse. La suspicion de criminalité qui entoure les personnes en situation de pauvreté au XIX^e siècle, justifie un encadrement disciplinaire. Concrètement au XIX^e siècle, que se passe-t-il quand un travailleur perd son emploi ? Au mieux, il bénéficie de la bienfaisance privée ou publique. Au pire, assimilé au vagabond, le chômeur peut subir l'enfermement dans des dépôts de mendicité et d'autres établissements disciplinaires.

1. Une version plus courte de cette analyse sera publiée par les Equipes Populaires et le PAC à l'occasion du lancement de leur campagne contre les préjugés sur les chômeurs (septembre 2013).

La question des liens entre économie, délinquance et répression pénale est souvent pensée au cours des XIX^e et XX^e siècles, au travers de cette relation pauvreté-criminalité. Aujourd'hui, le débat entre criminologues sur le chômage comme facteur de délinquance est loin d'être clos. À la lecture des statistiques du chômage, couplées aux chiffres du crime, certains insistent encore sur la dimension «criminogène» du chômage (les chiffres étant alors perçus comme le reflet de «conduites criminelles»). Cette manière de voir alimente un sentiment de «panique», centré sur les individus, plus que sur le phénomène «chômage», comme risque social. A contrario, d'autres experts voient dans cette corrélation le signe d'une intensification de la répression pénale, résultat de politiques publiques, inspirées aussi par l'évolution du marché de l'emploi (les chiffres étant considérés comme le reflet d'une «criminalité enregistrée»). Cette seconde manière de voir tend à rendre visible toute la complexité – méthodologique mais aussi politique – du lien statistique entre les indicateurs de crises économiques et les délits.



Le petit journal, Paris 1907

Le chômeur... profiteur ?

Le début des années vingt voit la naissance d'une assurance chômage libre subsidiée, à la fois par les cotisations et par l'État. L'État crée le Fonds national de crise, qui devient, en 1935, l'Office national du placement et de chômage. Cette décision provoque la réticence du patronat. Pourquoi ? La garantie qu'a l'ouvrier de bénéficier d'un revenu minimum lorsqu'il est sans ouvrage, joue en sa faveur dans le maintien du niveau des salaires. On assiste, en périodes de crise, à des offensives du patronat qui dénonce les «abus» commis par les chômeurs. Il s'agit de réduire au maximum les allocations pour «aiguïser» le goût du travail à n'importe quel salaire. Ceux-ci provoquent à plusieurs reprises la réforme du système, conditionné à un «état de besoin». La grande crise des années 30 précipite le basculement de l'assurance-chômage vers l'assistance. La chasse aux «abus» des chômeurs est lancée. Elle touche des populations plus fragilisées sur le marché de l'emploi, comme les femmes ou les travailleurs étrangers.

Le patronat agite cycliquement l'épouvantail du «chômeur profiteur» au long du XX^e siècle, particulièrement en périodes de crise. Les allocations de chômage sont tantôt perçues comme une «prime à l'oisiveté», tantôt comme un «incitant au travail au noir». La presse généraliste se fait quelques fois la caisse de résonance de ces discours.

En particulier, nous ne voulons en rien porter préjudice à la cause des chômeurs. Chacun souhaite que ceux-ci puissent être soutenus, dans les meilleures conditions. Mais dans la mesure où la charge se révèle excessive, ils doivent inéluctablement devenir victimes des mesures trop généreuses prises en leur faveur. En outre, lorsque le régime de l'indemnisation est tel que la masse des bénéficiaires en arrive à ne plus sentir impérieusement la nécessité de se remettre au travail, l'économie d'une nation industrielle peut se trouver singulièrement compromise.

Les organisations ouvrières, gérantes des caisses de chômage, ont semblé en temps normal soucieuses de faire en sorte que celles-ci, alimentées pour une part au moins, par la collectivité de leurs membres, soient gérées avec circonspection. Mais c'est précisément au moment d'une crise économique que ces organismes, maniant des sommes énormes prélevées sur les budgets publics, peuvent se trouver débordés par la quantité même des chômeurs à desservir.

Ne se concevrait-il pas que d'aucuns soient tentés, cédant à des sentiments humanitaires, ou parfois à des considérations d'intérêt syndical, d'indemniser avec trop de facilité ?

Réaction patronale, 1934. Extrait de P. Goldschmidt, G. Velter, L'évolution du régime belge du soutien des chômeurs, Bruxelles, 1934, p. 134.

Le mouvement ouvrier contre-attaque

Au cours des années trente, le mouvement ouvrier se mobilise pour contrer les réformes du système. Les réactions se concrétisent au travers de mobilisations de la classe ouvrière, de la création de comités de chômeurs, de la propagande dans la presse militante, notamment dans *Le mouvement syndical belge*, organe officiel de la Commission syndicale du Parti Ouvrier Belge, ou dans *Le progrès syndical*, organe de la Confédération des syndicats chrétiens de Belgique durant l'entre-deux-guerres. Aux idées reçues sur l'indemnité «chômage», soufflées par le patronat et véhiculées par les grands journaux, la presse militante tente d'opposer les réalités du quotidien : elle lance des appels à témoins et publie des relevés illustrant ce que touchent en réalité les ouvriers chômeurs.



ÉDITORIAL

Du Travail ou du Pain

DANS le passé, on a souvent reproché à la presse bourgeoise — et avec combien de raison! — de ne pas s'occuper assez de la vie des travailleurs, d'ignorer leurs conditions d'existence et de méconnaître leurs aspirations.

C'est un reproche qu'on ne pourrait plus lui faire — du moins en certaines parties — car, depuis que la crise s'est installée en maîtresse dans la plupart des grandes industries, la grande presse d'information, ou ce qu'on est convenu d'appeler ainsi, multiplie les colonnes consacrées au chômage. Non pas, empressons-nous de le dire, pour étudier ses causes et les moyens de l'atténuer, sinon de le supprimer, mais pour dénoncer les « abus » qu'il provoque et la nécessité qu'il y a de mettre les chômeurs au pas!

Les abus? On attend depuis longtemps que les plumitifs de la presse dorée se décident à ouvrir leurs dossiers et à préciser les faits, car, ce n'est pas abuser, n'est-ce pas, que de recevoir ce à quoi on a droit en vertu des règlements établis par un ministre qui n'a rien de socialiste et un collège d'hommes dont la grande majorité ont toujours été hostiles à nos doctrines? Du reste, s'il y avait des preuves sérieuses que la tromperie et le dol sont pratiqués d'une façon aussi étendue qu'on veut le faire croire, pensez-vous qu'on aurait attendu non seulement un jour, mais une minute pour les produire?

Pensez-vous que si ces preuves existaient, les scribes de la « Libre Belgique », de l'« Etoile belge » ou de l'« Echo de la Bourse », pour ne citer que ceux-là, en seraient réduits à exagérer le moindre fait et à mentir comme ils le font?

« Des travaux urgents sont à exécuter et les chômeurs refusent de se déranger », lit-on un jour dans un de ces journaux, et le lendemain

on retrouve le « scandale » dans tous les autres! « Un de nos amis a fait passer une annonce demandant un jardinier et personne n'a répondu à l'offre » lit-on, une autre fois, et on laisse sous-entendre que les 180,000 chômeurs complets ne sont, en réalité, qu'une bande de fainéants!

Récemment, une feuille bruxelloise a publié un article intitulé : « La prime au chômage », dans lequel on expliquait que, sous le régime actuel, il est préférable pour l'ouvrier de chômer quatre jours plutôt que trois : on gagne davantage; qu'il n'y a aucun intérêt à travailler trois jours par semaine puisqu'on touche la même chose en chômant cinq jours, etc. L'article a naturellement été repris par nombre d'autres feuilles, et aujourd'hui il y a quantité de gens qui croient que les ouvriers qui ont encore la chance d'être au travail chôment comme ils veulent quand ils veulent. Mais alors, les patrons n'auraient donc plus rien à dire, ils se feraient les complices des resquilleurs! Non, si les ouvriers avaient une telle puissance, ils l'utiliseraient à de meilleures fins et ceux qui écrivent des âneries du genre de celles que nous relevons, seraient les premiers à s'en apercevoir.

Au fond, ces messieurs savent bien qu'ils mentent et s'ils persévérent dans le mensonge avec tant d'obstination, c'est qu'ils espèrent discrediter le régime d'assurance aux yeux de la foule et arriver finalement à le mettre par terre.

Leur campagne ne vise qu'à cela, mais, on peut bien leur dire, ils n'y arriveront pas. Les travailleurs, qui n'ont rien à dire dans l'organisation des systèmes de production et de répartition, ne peuvent être rendus responsables de l'anarchie dans laquelle le pays se débat.

Et si on ne sait pas leur donner du travail, ils exigent du pain. N'est-ce pas naturel?

2e CAS

Un autre camarade nous écrit :
« Je suis marié et j'ai deux petits enfants qui vont encore à l'école, l'un est âgé de 8 ans, l'autre de 5 ans.

Je suis chômeur complet. J'ai touché pour le mois de mars 24 jours de chômage à 20 francs soit 480 francs. Je n'ai pas d'autres ressources.

Voici le tableau de mes dépenses et de mes ressources pour le mois de mars :

Loyer	Frs : 125,—
Syndicat	21,50
Pain	55,—
Margarine	50,—
Charbon (Je suis obligé de prendre mon charbon au détail n'ayant pas le moyen de l'acheter par 1.000 kg)	80,—
Pommes de terre	17,50
Lard (2 kg par mois)	12,—
Café (1 livre 1/2 par mois) le meilleur marché au village où j'habite	12,—
Savon noir pour la lessive	3,80
Sucre	3,80
Pétrole pour la lumière	10,—
Savon de toilette	3,—

Total : Francs : 398,65

Une fois ces dépenses indispensables couvertes, il me reste par mois et pour 4 personnes 66 francs 35 pour les légumes, pour la viande, pour le lait, pour le fil à coudre, pour la laine pour réparer les bas, pour les torchons, pour la réparation des chaussures.

Tout compté, je ne saurais pas acheter une paire de chaussures ni un vêtement pour les enfants.

«La détresse des chômeurs», Vie nouvelle, 6 mai 1934.

Le mouvement syndical belge, 20 juin 1932.

L'oisiveté... mère de tous les vices ?

Du côté du mouvement ouvrier chrétien, la JOC crée dans les années trente une édition spéciale de son journal, intitulée «*Jeune chômeur*», dont est issue cette allégorie, aux contours «*diaboliques*», du chômage. La JOC instrumentalise à son tour la «*panique*» afin que les pouvoirs publics s'emparent réellement du problème «*chômage*» : «*Déception, découragement, révolte contre la société, détresses matérielles, déchéances physiques, morales, convictions religieuses ébranlées, angoisse des futurs apprentis, incertitude pour toute la jeunesse ouvrière, appauvrissement considérable de la classe ouvrière de demain, préjudices graves à la renommée de la main d'œuvre nationale, perspectives de troubles sociaux; le voilà le long et sombre cortège de misères qui accompagnent ces deux mots: "jeunes chômeurs"*»!

Suite à une mobilisation forte, dans le sillage de la grande grève de 1936, la classe ouvrière obtient la promesse de l'organisation d'une assurance chômage obligatoire. Celle-ci se concrétise dans le cadre du projet d'accord de solidarité sociale, dit «*Pacte social*».

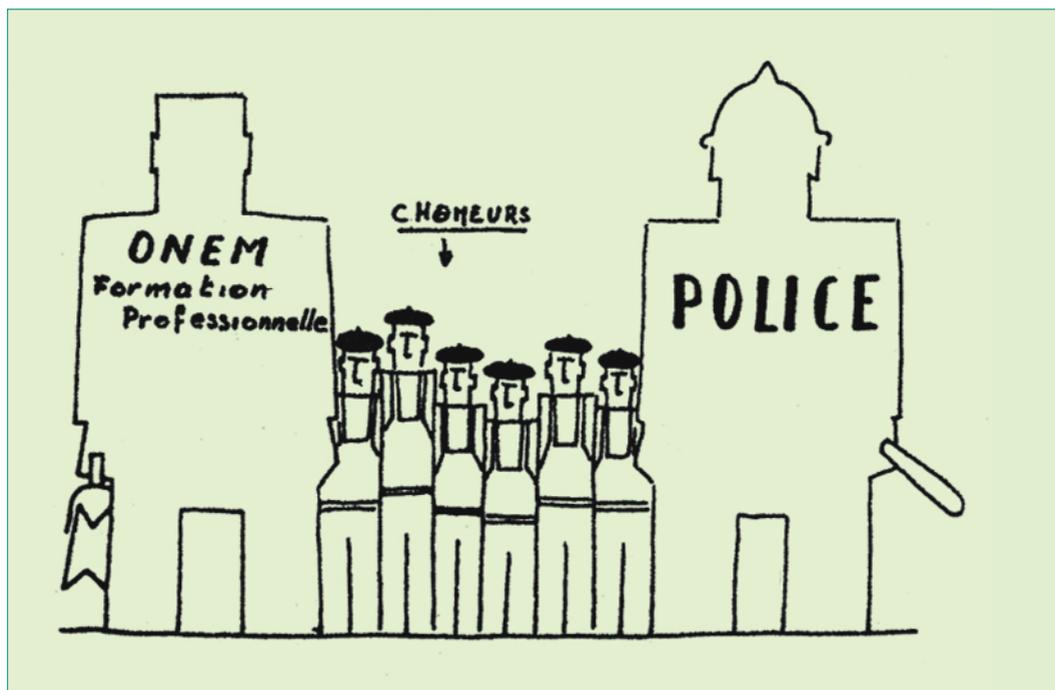


La JOC, 5-12 février 1935

Le chômeur... inapte ?

Depuis lors, la réglementation en matière de chômage n'a cessé d'évoluer. La sécurité sociale est fondée sur l'hypothèse d'un chômage limité, or tout a changé depuis 1974, point de départ d'une crise prolongée. Les vieux démons resurgissent : «chômeur dangereux», «chômeur profiteur», «chômeur fainéant», etc. Les restrictions n'épargnent pas le chômeur : contrôle renforcé, taxation des allocations, limitation de la durée de perception des allocations et diminutions des indemnités de chômage. Ces mesures s'adressent à certaines catégories de la population et se basent sur une individualisation des cas.

Le chômeur est «pris en tenaille» : d'un côté, l'ONEM qui ouvre le droit aux allocations de chômage, avec les institutions détenant les questions de l'emploi et de la formation, fortifie l'image du «chômeur inapte» à trouver un emploi ; de l'autre, la menace de rejet d'une société étroitement policée est bâtie sur la certitude que c'est le chômeur lui-même qui repousse le marché du travail, plutôt que l'inverse. Construire, véhiculer, et pérenniser ces préjugés, contribue en réalité à détourner le débat public des vrais enjeux, sociaux et économiques, liés à l'emploi. Le groupe des «chômeurs» porte de faux stigmates : c'est le chômage, ce risque social exigeant une protection universelle, qui est à combattre.



Étude réalisée par un groupe de jeunes chômeurs de Seraing, notes dactylographiées [1976].